

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 10 juillet 2024

Référence
2024_046

Objet de la délibération
Délibération portant sur le choix des prestataires pour la réalisation des travaux liés à l'aménagement du bourg avec la création d'une aire de jeux

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Date de la convocation
02 juillet 2024

Date d'affichage
12 juillet 2024

Vote
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT -FERRAND  
Le : 12 juillet 2024

Et

Publication ou notification du : 12 juillet 2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

**Présents** : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. GAUTHIER Samuel, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, M. MEGEMONT Etienne, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. NESME Emmanuel, Mme PLANEIX Bernadette, M. TRONCHE Aymeric.

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. CARAY Frédéric (pouvoir à M. NESME Emmanuel).

**Absents excusés** : Mme FINET Hélène, M. OUVRARD Dominique

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme Noëlle LACOURT

**Objet de la délibération** : Délibération portant sur le choix du coordonnateur SPS et du bureau de contrôle pour les travaux de rénovation de l'église

Rapporteur : Samuel GAUTHIER et Noëlle LACOURT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération 2023\_067 du 19 décembre 2023 portant sur la programmation de travaux pour l'aménagement du centre bourg – création d'espace de jeux avec demande de subventions ;

Monsieur le maire indique qu'une consultation a été réalisé pour le choix de divers prestataires dans le cadre de cet aménagement. Madame Noëlle LACOURT présente les offres ci-dessous :

Rénovation du sol de l'aire de jeux :

	REPLAY	FROMENT SOL	PROLUDIC
Montant du devis	8 064 € HT	7 560 € HT	8 786,15 € HT
Classement	2	1	3

Création d'une aire de jeux :

	REPLAY	KOMPAN	TREYVE PAYSAGE	PROLUDIC
Fourniture des jeux	45 606 € HT	19703,48 € HT		45 489,87 € HT
Pose			23 079,60 € HT	
TOTAL	45 606 € HT	42 783,08 € HT		45 489,87 €
Classement	3	1		2

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- DE VALIDER l'entreprise FROMENT SOL pour la réfection de l'aire de jeux pour un montant de 7 560 € HT
- DE VALIDER l'entreprise KOMPAN pour la fourniture des jeux pour un montant de 19 703 € HT
- DE VALIDER l'entreprise TREYVE PAYSAGES pour l'installation des jeux pour un montant de 23 079,60 € HT
- DE VALIDER l'achat des bancs, tables de pique-nique et poubelles
- DE VALIDER la réalisation de 10 espaces de collecte des ordures ménagères

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.



Le Maire  
Samuel GAUTHIER